

Compte rendu de la séance du 18 septembre 2021

Secrétaire(s) de la séance : Fabienne ROCHE

Absents excusés : Chantal Ducher représentée par Fabienne Roche
Gilles Besson représenté par Claude Ribeyrotte

Absent : Théo Tiravy

Ordre du jour:

- dossier éoliennes
- modification délibération Affectation du résultat de fonctionnement DE 2021_4_2
- responsable de la salle polyvalente
- délégués au comité des fêtes
- Approbation de la séance du 26 mars 2021
- Approbation de la séance du 24 août 2021
- requête de Monsieur Clavière Emmanuel au sujet l'acquisition de terrain pour la création d'un atelier

Délibérations du conseil:

Affectation du résultat de fonctionnement st bonnet de salers (DE 2021 1 9)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 189 182.99

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	106 863.26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	137 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	82 319.73
Résultat cumulé au 31/12/2020	189 182.99
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	147 224.38
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	41 958.61
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération du samedi 17 avril 2021

Vote de réajustement de comptes - stbonnet (DE 2021 2 9)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 112	Installat°, matériel et outillage techni	100000.00	
21578 - 93	Autre matériel et outillage de voirie	-6000.00	
1641 - 112	Emprunts en euros		57000.00
10222	FCTVA		-13700.00
1323 - 112	Subv. non transf. Départements		16700.00
1341 - 112	D.E.T.R. non transférable		34000.00
		TOTAL :	94000.00
		TOTAL :	94000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces réajustements des comptes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Projet des éoliennes (DE 2021 3 9)

Après discussion avec les communes alentours celles-ci sont plutôt contre ce projet avec comme arguments entre autres : zone protégée pour les espèces naturelles (milans, chauve souris.....)

production d'électricité possible par d'autres moyens (barrages)

impact écologique négatif

votre contre à l'unanimité

Acquisition de terrain pour Monsieur Clavière Emmanuel (DE 2021 4 9)

Monsieur Clavière Emmanuel aimerait avoir le terrain derrière sa maison environ 5000 m2 pour construire un bâtiment pour son entreprise.

Le tarif des jardins est à 5 €

Monsieur le maire propose de faire à 2.50 € le m2 pour l'aider dans son entreprise et compenser par rapport à la méthanisation qui s'est construite à côté de sa maison.

Le prix de 2.50 € le m2 a été voté à l'unanimité et celui-ci sera le même si d'autres **artisans** veulent en acquérir à proximité.

Le projet de relancer un lotissement est toujours d'actualité.

Comité des Fêtes (DE 2021 6 9)

Monsieur le maire souhaiterait qu'une personne se désigne pour lancer le comité et et le faire évoluer.

Monsieur le maire propose de faire une réunion publique le vendredi 22 Octobre 2021 à 20 H00 pendant les vacances scolaires de la Toussaint, à la salle polyvalente avec tout le conseil afin de motiver les administrés.

Une parution dans les journaux sera faite à ce sujet.

Responsable de la salle polyvalente (DE 2021 5 9)

Mme Chantal Ducher est désignée responsable de la salle polyvalente

Questions Diverses :

Problème des campings car au stade de foot :

Un camping cariste est venu demander pour avoir l'eau

Monsieur le Maire l'a accepté et lui a ouvert l'eau

Il en assume l'entière responsabilité car c'est un camping cariste qui vient depuis des années et qui ne voulait pas aller ailleurs.

C'est la commune qui paie la facture d'eau

Le but est de rester ouvert à l'accueil de toutes personnes, et de faire fonctionner les commerces.

Possibilité d'aménager les accès et borne eau/électricité si subvention.

Location grange communale à Amélie et Bastien

Amélie et Bastien paye un loyer de 50 € pour la location de la grange

Celle-ci remplace la location du garage de l'appartement de la mairie étant donné que celui-ci est occupé par les locataires de l'appartement et compris dans leur loyer.

Travaux de voirie :

Erreur de goudronnage sur la route d'Anglards - Pont de Rubis
(erreur de J.Claude Maury)

Point sur les travaux

les travaux de Ruzolles ne sont pas encore terminés

Travaux de la salle terminés

Possibilité de faire passer la visite pour l'inspection, une fois que le grenier sera vidé du matériel de l'association de la gym.

Voir pour un endroit pour stocker le matériel de la gym.

Les travaux de toiture devraient bientôt démarrer.

Commission Tourisme à Brageac :

Madame Garcelon Marguerite est allée à la réunion.

Monsieur Ganuchaud (membre de la fondation du patrimoine) se propose pour la rédaction des dossiers de subvention et autres sur le patrimoine (notamment l'église)

Approbation de la séance du 26 mars 2021

Le compte rendu de la séance du 26 mars a été approuvé à l'unanimité

Le 26 mars 2021 une décision a été prise de mettre Monsieur Serre au tribunal concernant l'affaire de Navaste. Après discussion cette décision nous paraît inopportune. Le vote sera réalisé au prochain conseil.

Approbation de la séance du 24 août 2021

Le compte rendu de la séance du 24 août 2021 a été approuvé à l'unanimité